



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CSSS de Beauce

LE CODE D'ÉTHIQUE, J'Y ADHÈRE !

Saint-Georges, le 24 septembre 2007 – Le 19 septembre dernier a eu lieu le lancement officiel du Code d'éthique du Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB).

Selon l'article 233 de la Loi sur la santé et les services sociaux, *«Tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine, et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers.»*

À partir des quatre droits fondamentaux que le contexte législatif reconnaît aux usagers – droit au respect et à la dignité, droit à l'autonomie, droit à l'information, droit aux soins et services de qualité et personnalisés – le Code d'éthique du CSSSB décrit comment, dans leurs actions quotidiennes, les personnes concernées s'engagent à respecter ces droits. En parallèle, le Code d'éthique mentionne les responsabilités et devoirs qui incombent aux usagers dans l'exercice de leurs droits.

Le Code d'éthique sera donc remis à chaque employé, gestionnaire, médecin, résident en médecine, stagiaire et bénévole oeuvrant au CSSSB ou dans une ressource non institutionnelle rattachée à l'établissement (ressource intermédiaire et ressource de type familial). Il sera aussi distribué aux résidents des centres d'hébergement et affiché dans chacune des chambres de l'hôpital. Au cours des prochaines semaines, des activités de promotion du Code d'éthique auront lieu dans chacune des neuf installations du CSSSB et tous les employés et bénévoles seront invités à poser un geste concret d'engagement au Code d'éthique.

Pour la directrice générale du CSSSB, madame Huguette Giroux, *«Le code d'éthique permettra de guider l'application de nos valeurs et de soutenir notre pratique au quotidien. De plus, il s'inscrit parfaitement dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos soins et services.»*

Le Code d'éthique du CSSSB est le fruit d'une longue démarche de réflexion faite par un comité de travail composé d'une vingtaine de représentants de l'établissement et de la communauté.

- 30 -

Source : Service des communications
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
228-2031, poste 7340

Comité de travail sur le Code d'éthique



Lors du lancement, les membres du comité de travail présents étaient : Alain Dion (Comité de direction), René Dion (direction des services de support administratif), Linda Lalanne (programme des Personnes avec trouble d'adaptation), Jocelyne Labrecque (Ressources intermédiaires), Suzanne Napert (Conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires), Renée Morissette, chargée de projet, Marie-Claude Bélanger (direction de l'évaluation, de la qualité et de la performance), Steve Gagné, commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.

Les autres membres du comité de travail : Jacqueline Grenier (programme de santé physique et sociale spécialisée), Annie Larose (direction des ressources informationnelles), Marc Daigneault (direction des ressources humaines), Renée Vachon (programme régional Info-Santé), Caroline Blouin (programme Famille-Enfance-Jeunesse), France Lizotte (Conseil multidisciplinaire), Marie-Lise Mathieu (Conseil des infirmières et infirmiers), Sylvain Patterson (Conseil du personnel non clinique), Éric Lemieux (organismes communautaires), Violette Veilleux (Conseil d'administration), Louis-Denis Cliche (Comité d'éthique clinique), Berthilde Fecteau (Comité des usagers), Dorothée Faucher (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens), Léonie Menhesson (Ressources de type familial).